

Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Belleville-Des-tuyaux-radioactifs-au-milieu-de-dechets-classiques>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Belleville : Des tuyaux radioactifs au milieu de déchets classiques**

11 mai 2021

France : Belleville : Des tuyaux radioactifs au milieu de déchets classiques

Petite erreur de tri, mais gros risque pour l'environnement et le personnel. Rattrapé in extremis à la sortie du site nucléaire de Belleville (Centre-val de Loire), un camion benne, rempli de déchets conventionnels, contenait aussi des déchets radioactifs.

C'est par un très discret communiqué, publié deux mois et demi après les faits, qu'EDF déclare l'incident. Celui-ci est pourtant significatif pour l'environnement. Et aurait pu l'être aussi pour le personnel qui n'a pas été protégé des rayonnements. Le 25 février 2021, en sortant du site nucléaire de Belleville-sur-Loire, un camion chargé de déchets dits conventionnels (non chimiques, non radioactifs) a déclenché les alarmes de détection de radioactivité. Des tuyauteries radioactives, provenant d'un chantier sur le réacteur 2, étaient mises telles quelles dans le chargement normalement sans danger qui s'apprêtait à quitter le site pour être évacué en décharge publique.

Les tuyaux radioactifs ont donc été transportés sans aucune protection contre la dissémination des particules radioactives qu'ils pouvaient contenir. Ce type de déchets, même lorsqu'ils sont dits "faiblement radioactif" [1], doit être emballé de manière spécifique [2]. De même, les travailleurs qui sont intervenus sur le chantier et ont chargé la benne n'ont pas non plus été protégés. Normalement, ils doivent être équipés de dispositifs de protection individuels, et doivent être formés aux risques auxquels leur activité les expose. Ces activités sont réglementées, et l'industriel se doit de respecter les règles d'exploitation, établies pour protéger les populations et l'environnement des conséquences négatives de ses activités.

Mais malgré tous ces manquements aux précautions obligatoires, aucun problème affirme EDF. Tout a été vérifié *a posteriori* rassure l'exploitant nucléaire : les tests faits après coup n'ont pas montré de contamination des intervenants (interne ? externe ? on ne sait pas), et aucune particule radioactive n'a été retrouvée, ni dans la benne, ni sur la voirie. Aucun impact réel sur l'environnement affirme donc EDF, puisque les tuyaux ne sont pas sortis du site nucléaire. Si ces tuyaux s'étaient retrouvés en pleine décharge publique, exposés à tous les vents, il n'aurait pas été possible pour EDF de tenir le même discours. Encore heureux que les portiques de détection aient fait leur travail. Mais

comment se fait-il que rien n'ait été détecté avant et que les tuyaux radioactifs soient arrivés jusqu'à la sortie du site ? Il reste difficilement compréhensible que sur le chantier de réacteur nucléaire, les éléments radioactifs ne soient pas identifiés ni traités séparément des autres. Et que le personnel ne soit pas informé de ce qu'il manipule. De quoi questionner le sérieux avec lequel sont préparés et réalisés les travaux et les diverses activités sur le site nucléaire. Est-ce la raison pour laquelle EDF a communiqué si discrètement sur l'incident ?

Ce que dit EDF :

Les 3 événements significatifs déclarés en mars 2021

Publié le 11/05/2021

- **Déclenchement du Contrôle Radiologique de Chargement de Véhicule (CRCV) par une benne de déchets conventionnels**

Le 25 février 2021, une benne de déchets conventionnels déclenche une alarme au portique de Contrôle Radiologique de Chargement de Véhicule à la sortie principale du site. **Des tuyaux provenant d'un chantier de remplacement de tuyauteries sur l'unité de production n°2 sont identifiés comme étant faiblement radioactifs.** Cette détection a été réalisée à l'intérieur du site. Les intervenants de ce chantier ont été orientés vers le service médical, afin de vérifier l'absence d'impact sanitaire, aucune contamination n'a été détectée. Les tuyauteries concernées ont été sorties de la benne, des contrôles radiologiques de la voierie et sur les autres déchets ont été réalisés et n'ont pas identifié de dispersion de la contamination. Le 2 mars 2021, suite à cette détection sans conséquence réelle pour l'environnement puisque la benne est restée dans l'enceinte du site. La centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire a déclaré auprès de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), un Événement Significatif Environnement au titre de son référentiel.

- **Dépassement de la limite haute de la température moyenne du circuit primaire lors de la réalisation d'un essai périodique**

Le 8 mars 2021, au cours de la réalisation d'un essai périodique sur l'unité de production n°1, la limite haute de la température du circuit primaire prescrit par les règles d'exploitation est dépassée pendant 1 minute et 24 secondes. La température de l'eau du circuit primaire est montée à 307,5°C pour une limite à 307,3°C. Rapidement, les opérations engagées depuis la salle de commande ont permis de revenir à une température stable. La disponibilité des systèmes de secours est restée totale pendant la durée de l'événement. Cet événement, sans conséquence réelle pour la sûreté des installations, a été déclaré à l'ASN le 10 mars 2021 au niveau 0 de l'échelle INES.

- **Implantation différée d'un paramètre dans le cadre de la prolongation de cycle de l'unité de production n°2**

Le 12 mars 2021, des réglages permettant d'ajuster des seuils de protection dans le cadre de la prolongation de cycle de l'unité de production n°2 sont mis en place. Les paramètres des chaînes de mesure d'activité neutronique ainsi que les paramètres du système de protection du réacteur doivent être modifiés. Le 13 mars 2021, en renseignant un document opératoire, un intervenant constate qu'un paramètre n'a pas été implanté. Dès l'identification de l'anomalie, ce paramètre est immédiatement remis à sa bonne valeur. La disponibilité des systèmes de mesures d'activité neutronique est restée totale pendant la durée de l'événement. Cet événement, sans conséquence réelle pour la sûreté des installations, a été déclaré à l'ASN le 23 mars 2021 au niveau 0 de l'échelle INES.

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-belleville/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-de-belleville/les-3-evenements-significatifs-declares-en-mars-2021>

Notes

[1] **Il existe différentes catégories de déchets nucléaire**, classés à la fois selon le niveau d'activité des radionucléides (très faible activité, faible activité, moyenne activité, haute activité) et la durée de vie de ces radionucléides, c'est à dire la période durant laquelle ils vont être radioactifs (vie longue : > 31 ans, vie courte : < 31 ans). Pour plus d'information sur les différents types de déchets radioactifs :

https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Installations_nucleaires/dechets-radioactifs/gestion-stockage-dechets-radioactifs/Pages/1-dechets-radioactifs-differents-types.aspx#.YJ5hTCY6_Eo

[2] **Les déchets dits de faible activité** doivent être incinérés, fondus, enrobés ou compactés puis placés dans des conteneurs, métalliques ou en béton lorsqu'ils sont à vie courte, puis mis dans des centres de stockage. Pour les déchets de "faible activité" à vie longue, ils n'existe pas encore de solution de stockage définitif. Ils sont pour l'instant entreposés par les producteurs de ces déchets dans l'attente d'une solution. Source :

https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Installations_nucleaires/dechets-radioactifs/gestion-stockage-dechets-radioactifs/Pages/1-dechets-radioactifs-differents-types.aspx#.YJ5hTCY6_Eo